



**Direction de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : Raïssa JUDICK

N/Réf. : 406/2023/MK/DU/RJ-rj

0594 22 07 56

[raissa.judick@ville-kourou.fr](mailto:raissa.judick@ville-kourou.fr)

Kourou, le 24 Novembre 2023

Le Maire de la Ville de Kourou

À

M. Guy-Bernard SERAPHIN  
Commissaire enquêteur(E23000008/97)  
3, rue de la Récolte  
Lotissement Lamirande  
97351 MATOURY

Objet : Accord pour la prolongation du délai de remise de votre rapport d'enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par courrier en date du 23 Novembre 2023, et en réponse à la demande de la Commune de Kourou, autorité organisatrice de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Kourou concernant la création d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dans le secteur de Wayabo, vous preniez en considération le délai supplémentaire nécessaire pour la transmission des informations demandées dans votre procès-verbal de synthèse.

Eu égard ce délai supplémentaire accordé à la Commune, dans votre courrier, vous évoquez une remise de votre rapport et vos conclusions motivées après le délai réglementaire. Ce délais étant nécessaire en vue de la prise en compte des éléments du mémoire en réponse de la Commune. Par la présente, je vous informe que je ne suis pas opposé à la remise de votre rapport après le délai réglementaire de 30 jours imposé par le Code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

**François RINGUET**